

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclamés, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et d'indiquer, sans restitution dans ce dernier cas, l'état de la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAT-LAPITTE, 10, Place de la Bourse, 10.

ABONNEMENT.
En un an, 36 fr.
En six mois, 18 fr.
En trois mois, 9 fr.
On s'abonne chez tous les Libraires, A SAUMUR, chez M. DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A PARIS, chez M. HAVAT-LAPITTE, 10, Place de la Bourse, 10; chez M. FLEURY, 10, Boulevard des Capucines, 10; chez M. LEBLANC, 10, Boulevard des Capucines, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Octobre 1881.

Chronique générale.

Les précautions du général Farre pour préserver le public des impressions déplorables à la guerre d'Afrique sont bien étranges. On dirait qu'elles sont comiques, si le sujet n'était pas aussi triste. Une note du ministre de la guerre interdit aux officiers et soldats de faire des communications aux journalistes.

Mais est-ce que les officiers et soldats n'écrivent pas à leurs familles? Est-ce que, dans leurs lettres, ils ne disent pas ce qu'ils souffrent, ne relatent pas ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent autour d'eux? Est-ce que le général Farre peut interdire aux familles de montrer ces lettres? C'est par ces milliers de correspondances reçues chaque semaine sur tous les points de la France que l'opinion se forme sur la guerre d'Afrique et sur la prodigieuse incapacité du général Farre.

Les inspecteurs généraux des écoles primaires communales ont une singulière manière de procéder pour l'élaboration de leurs rapports.

Le rapport de M. Leysenne, inspecteur général délégué sur l'enseignement primaire dans la Loire, nous en fournit un bel échantillon.

Ce rapport, bourré d'attaques venimeuses contre les congréganistes — basse flatterie sans doute à l'égard de M. Ferry — est le compte rendu de l'inspection de l'année dernière. Or, dit le *Moniteur de la Loire*, nous pouvons affirmer que, dans les villes de Saint-Etienne et de Roanne, M. l'inspecteur général n'a visité l'année dernière aucune des écoles congréganistes.

Pour répondre au rapport de M. Leysenne, le *Moniteur de la Loire* publie la statistique suivante des certificats d'étude obtenus par les élèves congréganistes et les élèves laïques:

1880. — Congréganistes: garçons, 335; filles, 259. Total, 594.	
Laïques: garçons, 184; filles, 54. Total, 238.	
1881. — Congréganistes: garçons, 233; filles, 198. Total, 431.	
Laïques: garçons, 210; filles, 35. Total, 245.	
Résultat total des certificats d'étude obtenus pendant les deux dernières années.	
En 1880. Congréganistes, 594	Laïques, 238
En 1881. — 431	— 245
Total, 1.075	
483	

Nous ferons remarquer qu'à Saint-Etienne les congréganistes, avec 12 écoles, ont obtenu 121 certificats d'études primaires, soit 10 plus 1/2 en moyenne par école.

Les laïques, avec 18 écoles, n'en ont obtenu que 93, soit 5 plus 3/18 en moyenne par école.

Le *Moniteur de la Loire* ne pouvait faire une réponse plus péremptoire au rapport mensonger de M. Leysenne. L'outrecuidance de cet agent de M. Ferry dépasse les bornes, et il est utile de dévoiler hautement les coupables manœuvres employées par le gouvernement pour tromper l'opinion publique. M. Leysenne a cru sans doute flatter la monnaie ministérielle, peut-être a-t-il réussi à obtenir de l'avancement. En tout cas, il a démontré clairement la valeur des rapports officiels, le peu de soin apporté aux enquêtes et la bonne foi des agents de la République.

La haine des francs-maçons qui nous gouvernent les aveugle à ce point qu'elle les fait choir dans un abîme sans fond de ridicule et d'imbécillité. Nous lisons dans le *Figaro*:

« L'école de la rue Lhomond vient d'avoir vingt-cinq admissions à l'École polytechnique. Nouveau succès qu'on ne pouvait lui pardonner.

« M. le directeur, appuyé du cardinal de Paris lui-même, avait insisté auprès du gouvernement pour garder le P. Joubert. Des hommes considérables s'étaient mis en

mouvement; le ministère se refusait obstinément à donner une réponse.

« On vient de décider que l'école des Postes serait immédiatement fermée si le P. Joubert était maintenu comme professeur dans l'établissement.

« Le succès de la maison à l'École polytechnique est l'œuvre du savant et vénérable P. Joubert; on ne doit pas être surpris de l'acharnement de M. Ferry et C^o à le poursuivre.

« Un seul Jésuite forme-t-il une congrégation? Qu'on nous dise une bonne fois et clairement s'il est défendu à un ancien Jésuite de prendre une profession pour vivre? La carrière de l'enseignement, en particulier, lui est-elle fermée, malgré le rejet de l'article 77? »

Le citoyen Delattre, député de la Seine, envoyait ces jours derniers à la *Patria*, de Florence, une lettre où il témoignait la plus grande sympathie aux Italiens.

Mai lui en a pris, car il s'est attiré la réponse suivante, que le vieux débris de Caprera vient d'adresser au directeur de la *Patria*:

Caprera, 29 septembre 1881.

A la *Patria*, de Florence.

Mes chers amis,
Laver le drapeau italien traîné dans la boue des rues de Marseille. Déchirer le traité, arraché par la violence au Bey de Tunis. Laisser Bismarck cajoler le Pape. Ne pas déshonorer la République en s'alliant avec l'officine du mensonge, alliance dont on menace l'Italie.

A ces conditions seulement, les Italiens pourront fraterniser de nouveau avec les Français. Nos voisins autrichiens et français doivent comprendre que le temps de leurs promenades dans le beau pays (sic), est à tout jamais passé.

Et si les... (sic) ont peur, les Italiens sont décidés à ne plus se laisser outrager.
Je suis à vous,
G. GARIBALDI.

Bien qu'on ne doive apporter qu'une très-minime attention à une lettre de Garibaldi, MM. les radicaux français peuvent cependant être édifiés sur l'affection que les intransigeants italiens leur témoignent. La

lettre de Garibaldi n'est que le reflet de l'opinion du parti révolutionnaire en Italie; les républicains français apprendront à leurs dépens ce qu'on doit attendre de la reconnaissance italienne.

Le *Temps* a publié dans son numéro du 3 octobre une dépêche de Tunis, portant la date du 30 septembre, 8 heures du matin, dans laquelle nous lisons:

« Certains journaux ont dit qu'il n'y a aucun puits de Tunis à Kairouan ou de Zaghouan à la ville sainte; c'est une erreur. Sans être abondante, l'eau ne manque pas, et l'on rencontre de temps en temps des puits saumâtres, mais dont l'eau est potable; les indigènes et leurs troupeaux n'en boivent pas d'autre. »

Que cette eau saumâtre soit potable pour les indigènes et les troupeaux, cela est possible; qu'elle le soit à la rigueur même pour de vieilles troupes d'Afrique comme l'étaient les zouaves et les chasseurs, c'est encore possible. Mais donner à boire de l'eau saumâtre à des soldats venant du nord de la France, non habitués au terrible climat d'Afrique, c'est tout simplement dire que sur cent hommes il y en aura quatre-vingts atteints de la fièvre.

Qu'on s'étonne, après l'aveu du *Temps*, de voir les soldats envoyés en Tunisie mourir en grand nombre. Ils ont, pour toute boisson, de l'eau saumâtre dont se contente le bétail arabe; malheureusement, cette eau n'est pas suffisante pour les Européens. Les Ferry et les Farre n'avaient pas pensé à cela lorsqu'ils ont fait la campagne de Tunisie.

Cette eau, dont le *Temps* nous indique les qualités, nous rappelle ce cadeau fait par un paysan: Il offrait des pommes de terre à son voisin; celui-ci hésita à les accepter. Pour le décider il lui dit: Prenez-les, nos pores n'en veulent plus. Nos soldats, d'après M. Farre, peuvent bien boire de l'eau saumâtre, puisque les bêtes arabes en boivent bien.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAÎTRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)
Cependant M. Le Tianec travaillait activement à pouvoir s'acquitter dans la brève durée qu'il avait lui-même fixée. Aux valeurs dont il disposait, il avait joint un emprunt qui achevait de le rendre maître de la somme promise. Au bout de trois semaines, cette somme énorme fut soldée.

Mais l'emprunt devait être couvert par la vente de tout ce que le jeune homme possédait. Les chères collections qui avaient mis longtemps à se former, disparaissaient avec rapidité. Chaque jour sortaient du vieux legs quelques-unes de ces caisses jadis si amoureusement accueillies. Le vide se faisait dans les galeries: de la demeure des Le Tianec, après les habitants, les pures joies de l'esprit désertaient à leur tour. Dans la dernière salle, au fond, à la place d'honneur, se trouvait un paysage dont le sujet, plus que simple, était un petit sentier: mais la main qui, sur un bout de toile, avait jeté ce chemin mélancolique était celle de cet amant de la nature qui s'est appelé Ruysdaël. Bien souvent, après de longs travaux,

quand la fatigue pesait sur sa pensée, Corentin s'était assis devant cette page où le rêve allait de lui-même chercher la fraîcheur sous les chênes ombreux. De tous ses tableaux, le Ruysdaël était son préféré: mais il était de ceux que l'on couvre d'or... il fut le premier que sa main détacha des murailles.

Enfin M. Le Tianec loua dans la rue de Buffon une maison petite et fort simple. Ce fut la seule qui, dans les environs du Palais de justice, lui offrit une certaine convenance jointe à un loyer réduit.

Le crucifix d'ivoire et les portraits de famille vinrent en orner les murs.

Bientôt, elle reçut ses nouveaux hôtes. Ce fut Geneviève qui, après en avoir baisé le seuil, sortit la première de la chère demeure où, cinquante ans plus tôt, elle était entrée sur les pas de l'aïeule de Corentin.

Désormais, les pauvres clients de maître Le Tianec durent changer de route. Pendant le jour, la petite maison fut souvent visitée: le soir, elle connut le silence, non seulement de la paix, mais de l'isolement.

Si, pour échapper au vent qui glace le quai voisin, quelque rare passant venait à chercher un refuge dans la rue de Buffon, il voyait deux lumières briller derrière des fenêtres placées à peu de distance du sol. Les rideaux légers jetés devant

l'une de ces croisées n'empêchaient pas de distinguer un jeune homme lisant près d'un foyer ou écrivant sur un bureau. Parfois, tout à coup, devant le nuage de mousseline, une forme humaine passait et repassait. Ou bien, dans l'autre pièce, sur le mur éclairé, se profilait une silhouette de femme dont la main tournait un fuseau.

Ainsi se poursuivait la veillée dans ce lieu qui n'avait pas besoin d'être au delà des frontières pour s'appeler un exil.

Devant ceux qui s'étaient éloignés, combien de fois se dressa l'image de la maison héréditaire! Combien de fois rêvèrent-ils encore des chers disparus qu'elle avait abrités! La demeure et ceux qui, jadis, s'en étaient envolés se confondaient dans un même souvenir, dans un même regret... Avait-il connu cette douleur, le génie triste et profond qui, jadis, chantait:

Allora più che prima gli occhi aperti;
Guardarmi innanzi, e viai ombre con manti,
Al color della pietra non diversi.

Alors j'ouvris les yeux plus qu'auparavant. Je regardai devant moi et je vis des ombres enveloppées des mêmes couleurs que la pierre. Purg., ch. XIII.

XIV

Le mouvement renaît dans l'hôtel Hardellier. Les fenêtres s'ouvrent, on bat les tapis, on dispose les appartements, on va, on vient et surtout on se réjouit.

Le maître va-t-il donc reparaitre? Oui, vraiment; la dépêche est précise:

« Serons à Angers, mercredi pour dîner. »
Quel bonheur! Les serviteurs se rient la bonne nouvelle.

Plus joyeux encore sont-ils, ceux qui s'annoncent ainsi de loin. Ils ne laissent derrière eux ni un cercueil ni même de vives souffrances. Dans l'état de leur cher malade, le soleil italien a produit une amélioration, temporaire sans doute, mais, enfin, bien douce à constater.

Adieu donc et merci, rivage de San Remo! Adieu, mer étincelante, palmiers qui font rêver du Nil, ciel d'azur où se joue la lumière, nature à la fois séduisante et majestueuse, adieu! Il est un ciel gris, des bruyères et des chênes qui l'emportent sur tes splendeurs. Il est une terre qui ne s'appelle pas comme toi l'Éden, mais qui se nomme la patrie!...

Qu'il fait bon regagner le cher home! Pour le retrouver plus rapidement, on passe volontiers quarante heures en wagon.

— Ne! des voyages si excentriques sont faits pour tuer même des Titans! Et puis, dans tous ces buffets du Midi, sauf la liqueur d'eucalyptus, aôh! on ne trouve rien du tout de bon.

Miss Ellen est pourtant mollement étendue dans un coupé-fauteuil. Les bras capitonnés s'allongent sous sa main avec une parfaite complaisance. C'est

On lit dans le *Nouvelliste* de Lyon du 2 octobre :

Un train spécial, qui transporte des troupes venant de Paris, passera aujourd'hui à Perrache à une heure cinquante du soir. Il en repartira après un stationnement de quelques minutes.

L'effectif est composé de 15 officiers, 520 hommes et 40 chevaux.

Indépendamment de ce premier train, un autre train, formé à la gare de Perrache, partira à trois heures dix. Il sera formé avec des effectifs de divers régiments. Tous sont arrivés à Lyon dans la journée d'hier.

Le nombre s'élève à 8 officiers et 706 hommes, soit : 120 hommes du 86^e de ligne, 107 du 98^e, 182 du 139^e et 107 de la légion de gendarmerie mobile de Paris.

Quant au reste, il sera fourni par des régiments de la garnison de Lyon.

Le train de Saint-Germain-des-Fossés (par Tarare), arrivant à Lyon à neuf heures quarante-cinq du matin, a amené à son tour un détachement de 30 hommes.

Dans ce maigre effectif, nous avons remarqué des militaires des 32^e, 68^e et 77^e régiments de ligne.

Ils étaient en provenance d'Angers, Châtellerauld et Issoudun.

Ces hommes sont partis à dix heures vingt pour Marseille, pour s'embarquer à destination de la Tunisie.

Voilà cette fois le comble des combles du général Farre :

Pour trouver trente-neuf hommes, il a fallu prendre dans trois régiments !

Les procédés du général Farre nous rappellent certaine anecdote toute lyonnaise :

Jadis, une autruche mourait au parc de la Tête-d'Or ; on en fit l'autopsie, et quel ne fut point l'étonnement des savants naturalistes quand ils retrouvèrent dans l'estomac du volatile des boutons de cuivre aux numéros de tous les régiments qui s'étaient succédés depuis cinq ans dans la garnison de Lyon !

L'autruche apprivoisée avait coutume de quêter des promeneurs quelques miettes de pain ; au besoin, elle était assez glotonne pour avaler des gros sous ou des boutons de tunique.

Eh bien ! maintenant, quand on ouvre les wagons d'un train de militaires, on y trouve les numéros de tous les régiments de France.

ALGÉRIE et TUNISIE.

Les journaux officieux nous annoncent que l'expédition décisive contre Kairouan est imminente, qu'elle sera commandée par le général Saussier en personne et que le 12 octobre nos troupes seront en marche.

Il est grand temps qu'une mesure énergique, qu'une action offensive déterminée, importante, mette fin aux troubles de la Régence et rende impossible le retour de faits tels que ceux dont la nouvelle est parvenue avant-hier à Paris et qui a causé partout la plus triste impression.

Pour compléter ce triste récit, nous croyons devoir reproduire quelques dépêches particulières adressées à divers journaux du matin :

Tunis, 2 octobre.

Hier, à neuf heures du matin, les deux trains qui, d'après une mesure récente, contenaient une escorte de vingt-cinq soldats d'infanterie, se croisèrent à l'Oued-Zargua, comme d'habitude. Mais, un quart d'heure à peine après leur départ, alors que les employés de la gare allaient déjeuner, une bande d'insurgés entourait la station et se rua sur eux.

A ce moment eurent lieu des scènes d'atrocités horribles. Mais, jusqu'à présent, les deux survivants sont trop grièvement blessés pour pouvoir en raconter tous les détails.

L'incendie de la gare et des maisons cantonnières des environs suivit le massacre.

Dans la journée, lorsque le train n° 2, qui venait de Tunis, arriva à Medjez-el-Bab, on le consignait en gare, car la rupture du fil télégraphique et la fumée d'un incendie qu'on apercevait dans la direction de l'Oued-Zargua semblaient, avec raison, indiquer quelque grave événement. Aussi en prévint-on Tunis.

Pendant ce temps-là, le train n° 4, qui venait de Ghardimaou, passait à Béja et continuait sur l'Oued-Zargua. A une distance de quelques kilomètres de la gare de l'Oued-Zargua, ce train trouva les rails çà et là enlevés et les éclisses et les boulons arrachés. Néanmoins on continua d'avancer doucement en réparant à mesure la voie. Nulle part, du reste, on n'apercevait d'Arabes.

Mais bientôt la voie devint tellement coupée que le train déraillait, sans accident aucun, heureusement. De ce côté-là, tous les poteaux télégraphiques étaient enlevés ou abattus ; on dut abandonner le train, et tout le monde, employés du train, voyageurs et escorte, allèrent à pied à la gare de l'Oued-Zargua, qui était voisine.

En y arrivant, un affreux spectacle attendait les voyageurs : le chef de gare avait été brûlé vivant. Les employés et les hommes d'équipe avaient été massacrés ou martyrisés. Deux vivaient encore. On transporta ces cadavres et les deux blessés dans un wagon du train abandonné, et la petite colonne, composée de vingt-cinq hommes du 73^e de ligne, d'une quinzaine de voyageurs et de quatre employés, se décida à se rendre à pied, en suivant la voie du chemin de fer, jusqu'à la gare de Medjez-el-Bab, distante seulement de vingt-deux kilomètres, et où l'on pourrait trouver quelques secours.

A deux heures du matin, après une marche de nuit des plus pénibles, sans toutefois avoir été inquiété par les insurgés, la colonne arriva et trouva un train de secours qui venait de Tunis, d'après les communications qu'on avait faites de Medjez-el-Bab, des inquiétudes que l'on y avait éprouvées toute la journée. Ce train spécial amenait 700 hommes d'infanterie pris au camp de la Manouba, ainsi que MM. Dubos et Aubert, les directeurs du chemin de fer.

Après avoir fait le navrant récit qui précède, les malheureux voyageurs du train 4 montèrent dans le train 2, qui avait été assigné dans la journée à la gare de Medjez-el-Bab, et qui s'en retourna avec eux à Tunis. Pendant ce temps, le train de secours gagnait péniblement l'Oued-Zargua, où il est arrivé ce matin à dix heures.

La voie était continuellement coupée ou obstruée, et le tablier d'un pont avait été brûlé. Le spectacle que l'on eut à la gare était épouvantable. Pendant la nuit, les insurgés étaient revenus, avaient détruit tout ce qu'ils pouvaient. La voie était coupée sur une longueur de douze kilomètres. Ils avaient fait sauter la machine du train abandonné, avaient brûlé plusieurs wagons et s'étaient acharnés sur les dix cadavres et sur les deux blessés renfermés dans un wagon.

Les restes carbonisés du chef de gare, que les chiens avaient ensuite mangés en partie, furent provisoirement recueillis dans une valise, ainsi qu'une jambe également brûlée appartenant à un corps qu'on n'a pas retrouvé.

Ces horribles dépouilles viennent d'arriver à l'instant à Tunis, ainsi que les deux blessés, qui sont dans un triste état.

Cette nuit, les autres cadavres arriveront à Tunis.

Un chef d'équipe, nommé Grand, a pu, seul, sauver sa vie en se jetant dans la citerne de la gare de l'Oued-Zargua.

Il y est resté neuf heures, ayant de l'eau jusqu'au cou. A tout moment, les insurgés venaient y puiser de l'eau.

Les émotions par lesquelles ce chef d'équipe a passé sont telles qu'il est incapable de prononcer une parole.

Tunis, 3 octobre, soir.

M. Roustan a eu aujourd'hui un entrevue avec les consuls anglais et italien au sujet du massacre des employés de la gare d'Oued-Zargua. Une enquête a été ouverte. Les victimes s'élèvent à 17, parmi lesquelles 7 italiens, 2 Maltais et 4 Français, M. Raimbert, chef de la gare. L'émeute est indescriptible parmi la colonie européenne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 octobre.

La menace d'une nouvelle augmentation de l'escompte, à Londres, arrête les transactions ; la faiblesse domine le marché.

Le 3 0/0 tombe à 84.30 et le 5 0/0 à 116.15. L'action de la Société française financière donne lieu à de bonnes demandes sur le marché du comptant à 987.50.

Le Crédit foncier varie de 1,740 à 1,720, mais la tendance est excellente. Bonnes demandes sur les Obligations communales 4 0/0.

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que le succès de l'émission des obligations des Messageries fluviales a été complet. On peut dire sans hésitation que le Comptoir Industriel de France et des Colonies a su, dès le début, conquérir le premier rang parmi les sociétés de crédit. La Banque nationale a eu des demandes à 687.50, mais les offres sont sans importance. La Franco-Algérienne se tient ferme à 515. Bonne tenue du Crédit général français sur le marché au comptant à 845.

Les capitaux de l'épargne se portent avec raison sur la Banque transatlantique, aujourd'hui les cours sont très-soutenus.

Rappelons que la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne, informe les capitalistes qu'elle ne pourra disposer que de très-peu de titres des obligations de la C^{ie} des Ateliers et Chantiers du Rhône ; le prix d'émission, 278 francs, est peu élevé, le prix s'élevant à 5 0/0.

La reprise sur la Banque de Prêts persiste, ainsi que nous l'avions prévu ; on clôture à 525. L'action Alais au Rhône est encore à ses plus hauts cours, 505. Quant à l'obligation, elle suit un mouvement progressif de 315.

L'Hypothèque foncière met à la disposition de l'épargne des obligations de 500 francs rapportant 5 0/0, et remboursables à 625 francs en 75 ans ; c'est un placement des plus recommandables. Le 1^{er} versement est de 50 francs.

En Banque, on a échangé l'action de la Société générale de Laiterie de 585 à 587.50. La Société d'exploitations de Mines ne subit aucune fluctuation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du 3 octobre, M. de la Forgue de Bellegarde, capitaine faisant fonctions d'instructeur en chef d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, a été nommé chef d'escadrons à la même Ecole, en qualité d'instructeur en chef d'équitation (choix), en remplacement de M. Piélu, nommé lieutenant-colonel au 9^e hussards, à Belfort.

Les engagés conditionnels d'un an seront désarmés le vendredi 18 novembre et renvoyés dans leurs foyers le lendemain. Ils avaient été appelés sous les drapeaux le 21 novembre 1880.

Il est à peu près certain que les engagés conditionnels de 1881 recevront leur ordre d'appel pour le jeudi 17 novembre.

La date de l'incorporation des deux portions du contingent de la classe de 1880 n'est pas encore complètement arrêtée. Il est fort probable cependant que les hommes de la première portion seront mis en route le lundi 21, et ceux de la deuxième portion huit jours après, le 28 novembre.

M. de Chaumont, principal du collège communal de Saumur, vient de permuer avec celui de Fontenay-le-Comte, M. Rigolage.

Est-ce l'intérêt de notre établissement communal de changer si souvent de directeur ?

Un détachement du 77^e de ligne, venant d'Angers et comprenant 135 hommes, passera samedi à Saumur.

Nous avons depuis plusieurs jours un abaissement de température extraordinaire. Les deux dernières nuits, il y a eu formation de glace.

Cet état atmosphérique est loin d'être favorable aux raisins qui étaient presque tous à être vendangés.

Une dépêche de Nancy nous informe qu'il a neigé hier matin.

En raison des excellents résultats obtenus pendant l'hiver 1880-81 par l'emploi du

égal, elle n'est pas rendue à Marseille, qu'elle est déjà bien sûre de mourir de fatigue.

Tout au contraire, le président déclare que chaque trajet qui le rapproche d'Angers le repose. Quant à Françoise, elle ne se plaint ni ne s'égaie. Elle songe... et, plus vite encore que son père, elle voudrait toucher au but.

Enfin se dressent à l'horizon les deux flèches et la tour abbatiale qui, de loin, désignent Angers aux voyageurs. Peu de temps après, le train s'arrête sous le vitrage de la gare. La calèche du président est avancée dans la cour. Bientôt elle roule sur le macadam de quartiers modernes. Les chevaux noirs courent d'eux-mêmes : ils semblent comprendre qu'ils ramènent la joie au logis.

Les hommages et les empressements saluent l'arrivée. Tout en y répondant avec effusion, Françoise dit au cocher :

— Ne dételez pas, Julien, Je vais sortir. Je serai de retour pour le dîner.

En effet, tandis que l'Anglaise gémit de nouveau sur elle-même et que le président reprend avec délice possession de son chez soi, la jeune fille remonte dans la voiture.

— Rue David, dit-elle.

Au bout de quelques minutes, la calèche s'arrête devant la porte du général. Françoise en descend, sonne.

— Mademoiselle de la Jousellière ? demande-t-

elle à la servante qui, à sa vue, ne peut retenir une exclamation :

— M^{lle} Miguelle est absente.

— Absente !

— Depuis quelque temps déjà, oui, Mademoiselle.

— Et M^{lle} Le Huédeuc ?

— Madame est dans sa chambre.

Françoise s'élance vers la maison. Elle monte, frappe à la porte, ouvre.

— C'est vous !

Ce cri sort des lèvres de la jeune femme. Françoise court à elle, se jette dans ses bras.

— Enfin, dit-elle, enfin, je vous revois !

— Chère enfant !

— Maintenant, Dieu merci, je ne vous quitterai plus.

Elle s'assied. Le jour commence à baisser, une lampe brille déjà près de la jeune veuve. A la blanche lueur, Françoise peut remarquer l'air souffrant et profondément triste de celle qui l'accueille. Tout à coup, deux larmes s'échappent des yeux de M^{lle} Le Huédeuc.

— Qu'avez-vous ? dit Françoise avec terreur. Vous pleurez !

— En vous voyant, en vous entendant, Françoise, je ne puis m'en défendre. Vous ne me quitterez plus : tant mieux, mon enfant. Votre retour est la seule joie qui puisse consoler mes

peines. Hélas ! une autre m'a quittée...

— Miguelle ! où est-elle donc ?

— Ne le savez-vous pas ?

— Moi ? Je ne sais rien, j'arrive brisée par l'inquiétude.

— Quoi ! s'écria M^{lle} Le Huédeuc, Miguelle ne vous a pas écrit ? Elle devait vous prévenir.

— Je n'ai rien reçu.

— Oh ! chère amie, que me dites-vous là ? Des lettres se sont donc égarées ?

Françoise ne répondit pas. M^{lle} Le Huédeuc reprit :

— Voici déjà quinze jours que Miguelle est partie.

— Pour longtemps ?

— Qui le sait ? Il y a dans mon âme un chagrin qui me crie : Elle est perdue pour vous.

— Perdue pour vous ! Mais, enfin, où est-elle ?

— Près de sa tante, M^{lle} Gardelès.

— Près de sa tante !

Ce fut à peine si Françoise put dire cette parole.

— Vous m'étonnez, reprit-elle d'une voix altérée. Qu'est-il donc arrivé ?

— Tout et rien. Tout, puisque notre enfant est partie. Rien, tant la chose est simple.

Il y a trois semaines environ, mon père a reçu une lettre de cette parente, éloignée de nous jusqu'alors et sur laquelle nous ne possédions que de vagues renseignements. Nous la croyions

encore à Marseille où son mari faisait un commerce d'exportation. Nous étions dans l'erreur. Elle est veuve, maintenant, elle habite Bordeaux. Son mari lui a laissé une grande fortune. Affligée de son isolement, elle a tout à coup tourné ses regards vers l'orpheline de son frère. Miguelle nous avait toujours dissuadés de la rechercher ; elle a pris l'initiative pour se rapprocher de nous qui sommes peut-être ses seuls parents. Elle a supplié mon père de permettre à Miguelle de lui rendre visite, ajoutant qu'en retour de cette courtoisie, elle se souviendrait des droits que sa nièce peut avoir, non-seulement à sa tendresse, mais à ses biens. La demande était juste, la promesse favorable. Nous n'avions qu'à courber la tête et à voir notre enfant s'éloigner.

Françoise regardait M^{lle} Le Huédeuc : elle écoutait comme perdue dans un rêve ; tout à coup, relevant brusquement la tête :

— Miguelle a plusieurs tantes ? dit-elle.

— Non, une seule.

M^{lle} Hardellier laissa de nouveau son front se pencher.

(A suivre.)
Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

pour activer la fonte des neiges et glaces. M. le préfet de la Seine se propose d'en faire de nouveau l'application pendant l'hiver prochain, le cas échéant.

L'entrée en franchise des droits d'octroi pour un million de kilogrammes de sel, destiné à cet usage, vient d'être demandée à M. le ministre des finances.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser aux ingénieurs en chef des départements une circulaire pour les informer qu'il a décidé qu'il serait procédé, en 1882, à un recensement général de la circulation sur les routes nationales.

Des instructions détaillées vont leur être adressées; en attendant, le ministre prie MM. les ingénieurs de lui envoyer leurs propositions relatives aux postes d'observation.

D'après les décisions de l'administration, la circulation sera mesurée, non-seulement par le nombre des colliers, mais encore par le tonnage brut et utile.

Le recensement doit être distribué sur l'année 1882 tout entière, de manière à représenter sa circulation sans chevaucher sur l'année suivante. Cette condition est imposée parce que les comptables doivent permettre de comparer les courants de circulation sur les routes nationales à ceux qui correspondront en 1882 aux autres voies de transport.

Les catégories de voitures seront les suivantes :

1° Voitures chargées de produits et de marchandises (tombereaux, charrettes, fardiers, voitures de roulage, d'agriculture, etc.).

2° Voitures d'entreprises de transports pour les voyageurs, chargées ou vides (omnibus, diligences, courriers);

3° Voitures particulières (calèches, tilburys, cabriolets) et voitures vides (sauf celles de la 2° catégorie).

Nous rappelons que ce travail est déjà en voie d'exécution à Paris.

Un nouvel exemple du sans-gêne avec lequel on agit au ministère de la guerre. M. Farre ne se contente plus de faire intercepter par son collègue des postes des lettres adressées par les soldats de l'armée d'Afrique à leurs parents; il ne daigne même plus avertir ces derniers de la mort de leurs enfants, soit que ceux-ci succombent à la maladie, soit qu'ils tombent glorieusement sous les balles de l'ennemi.

Un beau matin, une mère anxieuse reçoit par la poste la lettre que trois semaines auparavant elle a écrite à son fils, avec cette simple mention : *décédé*. Et puis... Et puis, c'est tout.

A maintes reprises, le même fait s'est produit. Les morts sont si nombreux là-bas que l'on comprend que les bureaux de la guerre aient quelque peine à faire leur triste besogne.

Alors, qu'on prône des auxiliaires.

TOURS.

Il paraît que le fameux Morisset, condamné, le mois dernier, à la peine de mort, n'a rien perdu du calme cynique qu'il n'a cessé de montrer au cours de l'instruction et pendant les débats. Il dort, boit et mange absolument comme un homme qui aurait la conscience parfaitement nette et qui n'a rien à craindre de l'avenir.

On rapporte un propos qu'il aurait tenu tandis que le jury délibérait sur son sort :

— Ça serait tout de même bien rigolo, si on allait me condamner à mort !.....

Ces mots peignent bien le caractère hideux de ce personnage, pour lequel cependant on a cru devoir présenter un recours en grâce.

Le bruit court que Morisset, après avoir refusé de signer ce recours le lendemain de sa condamnation, s'y serait enfin décidé ces jours derniers. (Journal d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

Voici un épisode des grandes manœuvres, tel qu'il a été raconté à l'Espérance de Nantes par un témoin de l'aventure :

« Un peloton de dragons du 44^e corps d'armée était en reconnaissance dans les lignes du 10^e corps, de l'autre côté du Don, sur le territoire de la commune de Jans.

Le chef de ce peloton envoie un cavalier porter une dépêche au général en chef qui se tenait à plusieurs lieues de là. Il fallait que ce dragon traversât les lignes ennemies. Tout à coup il entend derrière lui le galop

de plusieurs chevaux. Il se retourne et aperçoit des hussards du 40^e corps qui le poursuivent.

« Voulant à tout prix sauver sa dépêche, il éperonne son cheval qui redouble de vitesse. C'est alors une véritable chasse : les hussards, devant bien que cet ennemi porte une dépêche et sentant l'importance de sa capture, excitent leurs chevaux, qui, plus légers que celui du dragon, gagnent du terrain.

« Le dragon va être pris quand il aperçoit la rivière du Don, coulant devant lui à deux cents mètres. Il comprend que cette rivière est peut-être son salut. Dans un dernier élan, son cheval arrive devant le cours d'eau, saute avec son cavalier au beau milieu, le traverse et parvient, non sans peine, sur la rive opposée.

« Les hussards arrivent au même moment et s'arrêtent courts, n'osant pas lancer leurs chevaux. Le dragon est sauvé avec sa dépêche. Il continue sa course, trempé mais content. »

On signale à l'Espérance de Nantes un cas de fécondité peut-être sans précédent chez la race bovine.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, une vache, appartenant à M. Libaud, marchand de vin, à la Chônière, route de Paris, a mis bas quatre veaux, dont trois sont vivants; le quatrième a été étouffé par sa mère dans l'obscurité.

SAINT-MALO.

Il y a quelques jours, à Saint-Malo et à Saint-Servan, plusieurs personnes ont été malades après avoir mangé des huîtres provenant, dit-on, de Cancale. Quelques-unes de ces personnes ont eu des vomissements et ont beaucoup souffert. On espère ici que l'autorité compétente fera une enquête sérieuse; l'intérêt de la santé publique l'exige.

BLOIS.

Voici, dit le Journal de Loir-et-Cher, un nouvel exemple d'impartialité républicaine :

Un père de famille des Grouets (près Blois), dont on donnera le nom quand on voudra, présente son enfant à l'instituteur des Grouets pour être admis dans son école.

Vous croyez qu'avec le nouveau principe de l'école laïque, gratuite et obligatoire, la chose va passer comme une lettre à la poste.

Pas du tout. Le père en question a trois petites filles qui vont chez les Sœurs ? De là refus d'admission pour le petit garçon.

Cependant l'instituteur, qui a une école mixte, reçoit des petites filles de deux et trois ans.

L'année précédente où les sœurs de l'enfant allaient à l'école laïque, le petit garçon était admis; maintenant, avoir des sœurs chez des religieuses, c'est un péché irrémédiable.

Si un congréganiste se permettait d'agir ainsi dans le camp laïque, on crierait à l'intolérance, à l'abus, à l'ancien régime, etc.

Faire des réclamations aux supérieurs hiérarchiques, ce serait peine perdue par le temps qui court où l'on fait litière de la justice, de la liberté et de l'égalité. Tous ces beaux attributs sont bien sur les lèvres, mais non dans les actes.

Le village de Briou (Cher), renommé pour ses vins blancs, n'est plus qu'un amas de ruines. Quarante corps de bâtiments sont détruits, mobiliers et récoltes perdus.

Le 1^{er} octobre, vers huit heures du soir, le feu se déclarait dans une maison du village. A ce moment, le vent soufflait avec violence et, comme les habitations sont couvertes en chaume et assez rapprochées les unes des autres par leurs dépendances, l'incendie se propagea avec une telle rapidité que la population du village et des deux communes voisines fut impuissante à en arrêter les progrès.

Les pertes sont considérables; elles dépassent, dit-on, 200,000 francs ! Deux propriétaires seuls étaient assurés; quant aux récoltes, il n'en existe plus. C'est un immense malheur pour cette population, dont c'était toute la fortune.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 septembre 1881.

NAISSANCES.

Le 2. — Maria Goupilleau, rue de l'Hôtel-Dieu. — Joséphine Provôt, rue Saint-Jean.

Le 3. — Jules-Victor Méchin, à l'Hospice.

Le 6. — Berthe-Ernestine Sechet, rue du Marché-Noir. — Eugénie-Joséphine Douau, rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Augustine-Eugénie Saulais, rue des Saules. — Rémi-Maurice Pillon, rue Saint-Jean. — Laure-Mathilde-Julie-Victorine Cahu, rue des Patens.

Le 10. — Gaston-François Rebaix, rue de Fenet. — Julia-Augustine Larquet, rue de Limoges.

Le 11. — Ernestine-Marie Vasse, rue de la Visitation.

Le 12. — Eugène-Victor Thion, rue de la Visitation.

Le 13. — Germaine Dron, rue Saint-Jean. — Clotilde-Marie Préfol, rue de la Petite-Douve. — Berthe Mefray, rue Saint-Jean.

Le 14. — Charlotte-Louise Bougreau, rue du Bellay.

Le 16. — Louis-Joseph Bécharel, rue de Fenet. — Charles-Adolphe Rougé, rue de la Visitation.

Le 28. — Maximilienne-Louise Deveau, rue de Bordeaux.

Le 29. — Maurice-Bernard Broué, place Saint-Michel.

MARIAGES.

Le 3. — Baptiste-Théophile Breton, cocher, de Saumur, a épousé Marie François, sans profession, de Brézé; — Honoré Rouault, domestique, de Blou, a épousé Louise-Armance Renard, domestique, de Saumur.

Le 14. — Paul-Raymond Chasseloup de Chatillon, contrôleur des contributions directes, de Loches, a épousé Marie-Thérèse Palustre, de Saumur.

Le 26. — Alexis-Louis-François Gallé, teinturier, de Château-du-Loir, a épousé Camille-Eugénie Chaussepied, sans profession, de Saumur; — Pierre-Louis Poulard, menuisier, a épousé Camille-Marie Bertrand, couturière, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Pierre Aubert, rentier, 81 ans, rue Courcouronnes.

Le 3. — Valentin Bigot, propriétaire, 23 ans, rue Beaurepaire.

Le 4. — Eugène Ballu, 18 mois, rue Saint-Lazare; — Marie-Ernest Blottin, employé de commerce, 24 ans, rue du Marché-Noir; — Ernest Montaudon, 2 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marie Piau, lingère, 20 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Louise Venon, journalière, 86 ans, veuve Philippe Berry, quai Notre-Dame.

Le 6. — Georgette-Marie-Louise Baudu, 3 ans, rue du Portail-Louis.

Le 7. — Louis-Eugène Tétedoye, bijoutier, 19 ans, rue de l'Echelle; — Pierre Hublin, colporteur, 80 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Louise Breton, sans profession, 63 ans, épouse Benjamin Rochais, rue du Bellay; — Lucien Brazille, soldat, 23 ans, à l'Hospice.

Le 9. — Marie Roland, sans profession, 66 ans, épouse Armand Marchand, rue de l'Abattoir.

Le 10. — Alexandre Perroteau, terrassier, 32 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Fernande-Augustine Bellanger, 2 mois, place de Nantilly.

Le 14. — Félix Boileau, charron, 63 ans, à l'Hospice.

Le 16. — Louise Morin, sans profession, 72 ans, épouse Louis Voyer, rue des Bouchers.

Le 17. — Marie-Jeanne Raffré, sans profession, 78 ans, veuve François Vigé, à l'Hospice.

Le 19. — Albert-Charles Dazon, 3 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 21. — Anne Robineau, journalière, 86 ans, veuve Pierre Quenard, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Catherine Villot, épouse Jean-Baptiste Augier, lingère, 59 ans, à l'Hospice.

Le 22. — Léonie Leroy, couturière, 26 ans, rue des Basses-Perrières; — Charlotte-Louise Bougreau, 4 jours, rue du Bellay; — Charles-Joseph Balothé, tailleur, 62 ans, rue de la Cocasserie.

Le 24. — Rosalie Martinet, sans profession, 65 ans, veuve Auguste Gastineau, place Saint-Nicolas.

Le 30. — Zélonide-Éléonore Humeau, propriétaire, 66 ans, veuve Jean Girault, rue du Roi-René.

Faits divers.

Un traité d'économie politique, qui vient d'être publié, donne des chiffres intéressants sur le nombre des officiers ministériels : notaires, avoués, huissiers.

Il y a à Paris 114 charges de notaires, et 9,600 dans les départements. Ces charges représentent un capital de 1,128,440,800 francs, dont le revenu, à 12 0/0, peut être estimé 147 millions.

Plus 158 charges d'avoués, et 3,002 en France, représentant une valeur de 230 millions 770,000 fr., dont le revenu est de 38 millions.

A quoi il faut encore ajouter 150 charges d'huissiers à Paris et 7,000 en France, d'une valeur totale de 326,320,000 fr. en capital et 39,158,000 fr. en revenus; 16 charges de greffiers à Paris, 3,440 dans les départements, ayant une valeur de 90,925,000 fr., en revenu 10,900,000 fr.; et enfin, les agrégés au tribunal de commerce, les avocats privilégiés à la cour de cassation, les commissaires-priseurs, les avocats, les agents d'affaires, etc., etc., on arrive à un mouvement d'affaires produisant une moyenne de 300 millions.

A cette somme, il faut en ajouter encore une à peu près égale pour les droits à payer au fisc.

Un client comme on en voit peu. — Il y a quelques jours, un monsieur est entré chez un pâtissier de la rue du Temple, à Paris, et lui a acheté pour quinze francs de gâteaux qu'il a distribués aux enfants sortant de l'école de la rue Volta. Cela fait, il a dit à la joyeuse troupe : « Entrez chez le pâtissier, prenez tout, mangez tout, cassez tout; c'est moi qui paierai. »

La boutique ne tarda pas à être dévalisée; le pâtissier, inquiet, requit les gardiens de la paix, mais le monsieur rassura tout le monde, en demandant ce qu'il devait.

Il y en a, dit le pâtissier, pour huit cents francs, en comptant la casse.

La somme ne parut pas exorbitante à cet étrange client, qui paya avec un billet de mille francs, prit sa monnaie, se rendit très-tranquillement à la place de voitures de la rue de Bretagne, et, une fois installé, se fit conduire à la gare de Strasbourg.

Les écoliers de la rue Volta ne l'oublieront assurément pas !

Cédant aux instances de plusieurs familles, M^{lle} M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M^{lle} COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et a fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

Lettres médicales.

I. Troubles de la digestion.

Les organes qui absorbent les substances nécessaires à l'alimentation du corps humain sont d'une importance principale; chaque désordre dans les fonctions de ces organes, chaque diminution, altération ou suspension de ces fonctions engendre des indispositions plus ou moins graves. Une mauvaise digestion exerce toujours une influence nuisible sur les intestins. Si un traitement juste n'est pas appliqué à temps, il peut s'ensuivre les maladies les plus diverses, telles que : anémie, chlorose, lourdeur dans les membres, manque d'appétit, renvois acides, maux de tête, douleurs d'estomac, d'intestins et du bas-ventre en général, constipation, diarrhée, ventosité, amaigrissement, maladies du foie et de la bile, etc. Laisse-t-on la maladie continuer sans entraver son œuvre de destruction, une langueur générale s'empare du malade jusqu'à ce que la mort vienne enfin le délivrer de ses maux.

La statistique a prouvé que, grâce à notre mode de vie actuel, le tiers des humains souffre de mauvaises digestions, quelquefois sans le savoir; et bien souvent par leur négligence, ou par l'emploi de remèdes contraires et même nuisibles, ils s'attirent les plus graves maladies, telles que mélancolie, hypochondrie, hystérie, goutte et rhumatisme.

Les troubles dans la digestion sont occasionnés presque toujours par une sécrétion insuffisante des sucs gastriques nécessaires à la digestion; c'est donc de ce côté-là qu'il faut s'efforcer de vaincre le mal, et c'est pourquoi on ne devrait jamais employer des moyens drastiques qui provoquent des évacuations trop énergiques en ébranlant et affaiblissant tout l'organisme, mais seulement des remèdes qui provoquent doucement une plus grande activité ou sécrétion des muqueuses de l'estomac et des glandes intestinales.

Comme un des moyens les plus sûrs et les plus prompts, nous pouvons recommander vivement les Pilules suisses. Une foule de médecins ont constaté que leur action est souveraine, douce et agréable, et que ces pilules ne contiennent absolument aucune substance nuisible. On trouve les véritables Pilules suisses dans toutes les bonnes Pharmacies. A Saumur, chez M. A. NORMANDINE, pharmacien. Envoi par poste, sur demande. Ce remède éprouvé se trouve en boîtes métalliques contenant 50 pilules à 1 fr. 50 la boîte, et en boîtes plus petites, pour essai, contenant 20 pilules à 75 centimes. N'achetez que les boîtes munies d'une étiquette rouge portant la croix suisse et les initiales H. et C^o.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHE-BOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite
REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion,

